

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 13 AVRIL 2026 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond Monsieur Marc-Antoine Bellefroid
 Madame Patricia Rachofsky Monsieur Yan Asnong
 Madame Alexandra Thibault Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Justin Raymond en l'absence du maire Monsieur Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

2026-04-059 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Madame Alexandra Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert et en enlevant le point 3.11.

Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Période de questions

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

2.2 Correspondance

Administration et finances

3.1 Logiciel d'alerte Cauca.

3.2 Soumission de Benjamin Cartier Construction inc. pour la construction d'un bureau supplémentaire.

3.3 Soumission de deux compagnies pour l'ajout des unités de climatisation, chauffage.

3.4 Achat d'un bureau et une crédence.

3.5 Don pour 2 finissants de l'École Massey-Vanier.

3.6 Entente relative aux modalités de remboursement pour l'acquisition d'un camion incendie avec la Municipalité de Saint-Armand.

3.7 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro RM-330 concernant la circulation et le stationnement.

3.8 Avis de motion et dépôt de projet du règlement RM-410 concernant le contrôle des animaux.

3.9 Avis de motion et dépôt de projet du règlement RM-460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

3.10 Nouvelle entente intermunicipale – Mandataire pour le technicien en prévention incendie.

3.11 Réception d'un avis juridique concernant la réparation des camions.

Engagement de crédits (dépenses)

4.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et les paiements directs

Inspection et urbanisme

5.1 Rapport d'inspection du mois de mars 2026.

5.2 Demande de dérogation mineure déposée par 9428-0922 Québec inc.

5.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2026-04 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments. »

5.4 Comité consultatif d'urbanisme : Nomination des membres.

Voirie et hygiène

- 6.1 Réception de soumission pour le fauchage des abords de routes.
- 6.2 Réception de soumission pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium.
- 6.3 Nouvelle obligation de qualification en arboriculture.
- 6.4 Prix pour l'installation des afficheurs de vitesse.
- 6.5 Dépôt d'une candidature pour un poste de journalier à temps partiel.

Loisirs, culture et vie communautaire

- 3.1 Dossier de la bibliothèque. Signature de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adopté

2026-04-060 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

Il est proposé Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2026, tel que rédigé.

Adopté

2026-04-061 Logiciel d'alerte Cauca.

Considérant la réception d'une offre de services pour l'achat du logiciel d'alerte de masse de l'entreprise Cauca, au montant de 2 240,81 \$ taxes non incluses, incluant la configuration du logiciel, accès et mise en route du portail, accès à la cartographie et accès aux outils promotionnels. Une formation de 2,5 heures est aussi incluse aux employés. Le coût annuel pour l'entretien et l'accès au logiciel est de 220,00 \$;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du logiciel d'alerte de masse de l'entreprise Cauca.

Adopté

2026-04-062 Soumission de Benjamin Cartier Construction inc. pour la construction d'un bureau supplémentaire.

Considérant la réception d'un estimé de la compagnie Benjamin Cartier Construction inc., au montant de 6 240,00 \$ taxes non incluses incluant la fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre pour l'ajout d'un bureau pour l'administration municipale ;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Monsieur Yan Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission et d'autoriser les travaux.

Adopté

2026-04-063 Soumission de deux compagnies pour l'ajout des unités de climatisation, chauffage.

Considérant la réception de deux soumissions pour l'ajout d'unités de climatisation, chauffage pour le bureau municipal et qui se décrivent comme suit :

- R.C.C.T. Inc. : Thermopompe de marque Daikin 24 000 BTU et 2 unités, possibilité de 3 unités: 12 150,00 \$ taxes non incluses.
- R.C.C.T. Inc. : Thermopompe de marque Midea 24 000 BTU et 2 unités, possibilité de 3 unités : 9 450,00 \$ taxes non incluses.
- Climatisation Air-9 inc. : Thermopompe de marque Elios 18 000 BTU et 2 unités : 5 860,00 \$ taxes non incluses.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Monsieur Yan Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de fourniture et d'installation d'une thermopompe à la compagnie Climatisation Air-9 inc.

Adopté

2026-04-064 Achat d'un bureau et une crédence.

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un bureau et d'une crédence de l'entreprise Surplus GRL inc. au montant de 1 624,00 \$, taxes et transport non inclus.

Adopté

2026-04-065 Don pour 2 finissants de l'École Massey-Vanier.

Il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 200,00 \$ aux finissants de l'École Massey-Vanier ayant obtenus leurs diplômes.

Adopté

2026-04-066 Entente relative aux modalités de remboursement pour l'acquisition d'un camion incendie avec la Municipalité de Saint-Armand.

Il est proposé par Madame Alexandra Thibault, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet d'entente relative aux modalités de remboursement pour l'acquisition d'un camion incendie avec la Municipalité de Saint-Armand devra être changée puisque les modalités de l'entente ont été modifiées et que la Municipalité de Pike River ne signera aucune entente avant l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH.

Adopté

2026-04-067 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro RM-330 concernant la circulation et le stationnement.

Avis de motion est donné par Madame Patricia Rachofsky qu'à une séance ultérieure sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro RM-330 concernant la circulation et le stationnement. Elle dépose également le projet de règlement.

Adopté

2026-04-068 Avis de motion et dépôt de projet du règlement RM-410 concernant le contrôle des animaux.

Avis de motion est donné par Monsieur David Gasser qu'à une séance ultérieure sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement RM-410 concernant le contrôle des animaux. Il dépose également le projet de règlement.

Adopté

2026-04-069 Avis de motion et dépôt de projet du règlement RM-460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Avis de motion est donné par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid qu'à une séance ultérieure sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement RM-460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances. Il dépose également le projet de règlement.

Adopté

2026-04-070 Nouvelle entente intermunicipale – Mandataire pour le technicien en prévention incendie.

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale lie actuellement Pike River, Notre-Dame-de-Stanbridge, Stanbridge-East et Saint-Armand relativement aux services d'un technicien en prévention incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Municipalité de Saint-Armand agit actuellement à titre de municipalité mandataire pour l'embauche et la gestion du technicien en prévention incendie ;

CONSIDÉRANT la volonté des quatre municipalités de modifier cette entente afin de désigner la Municipalité de Pike River comme nouvelle municipalité mandataire pour ce service ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente intermunicipale doit être conclue entre les quatre municipalités afin de refléter ce changement de mandataire ;

CONSIDÉRANT que ce changement de municipalité mandataire entraîne un transfert des activités de prévention incendie liées aux risques élevés et très élevés, incluant le contrat de travail du technicien en prévention incendie, à la Municipalité de Pike River, conformément à l'article 2097 du Code civil du Québec

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, le contrat de travail doit être transféré tel quel, sans rupture du lien d'emploi, et que toute modification aux conditions de travail devra faire l'objet d'une entente expresse avec l'employé

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid

APPUYÉ par Monsieur Yan Asnong

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

1. QUE la Municipalité de Pike River soit désignée à titre de nouvelle municipalité mandataire pour le service du technicien en prévention incendie, en remplacement de la Municipalité de Saint-Armand ;
2. QUE les quatre municipalités conviennent de conclure une nouvelle entente intermunicipale afin d'officialiser ce changement de mandataire et d'en préciser les modalités administratives, financières et opérationnelles ;
3. QUE les activités de prévention incendie liées aux risques élevés et très élevés, incluant le contrat de travail du technicien en prévention incendie, soient transférées de la Municipalité de Saint-Armand à la Municipalité de Pike River, sans modification, conformément à l'article 2097 du Code civil du Québec
4. QUE la Municipalité de Pike River devienne, à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle entente intermunicipale, l'employeur du technicien en prévention incendie, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat de travail existant, toute modification devant faire l'objet d'une entente expresse avec l'employé
5. QUE la directrice générale et le maire de la Municipalité de Pike River soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la nouvelle entente intermunicipale ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté

2026-04-071 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs

Il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes ci-dessous décrits.

6226	Ville de Bedford	Collecte de verre (novembre)	31.45
		Collecte de verre (décembre)	34.96

Payable par chèque

Bruno Lavoie	Entretien du pommier	385.17
Excavation David Frégeau inc.	Pelle incendie Molleur	965.79
Excavation Bedford inc.	Déneigement chemins (5e vers.)	28 146,74
	Déneig. stationnement (5e vers.)	1 523,42
Flexcom	Téléphone administration	261.93
	Téléphone administration	261.93
Gestim Inc.	Service d'urbanisme	1 733,71
GFL Environnement	Collectes déchets/ordures	5 058,35
Entreprises Électricité Janson	Changer 2 fixtures et bureau	1 252,26
Municipalité St-Armand	Prévention entente TPI	2 154,85
	Rapport d'intervention incendie	1 063,58
	Rapport d'intervention incendie	349.20
Nopac	Location conteneur et collecte	470.25
Outillage Rioux	Vêtement protection voirie	388.57
Lucie Riendeau	Petite caisse, frais de poste	376.85
Pikeriverains en action	Subvention St-Valentin	180.00
Sylvie Poulin	Frais de poste	61.40
R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement ordures/compost	882.08
Société d'agriculture Missisquoi	Subvention dons	250.00
Solution bureautic 360	Contrat entretien (Lexmark)	40.24
PG Solutions inc.	Installation Finances (Mega)	258.69

	Aurora	1 293,47
		47 358,48
Payable en ligne		
ALT Informatique	Protection Sophos (mars)	912.95
	Mise en place Keeper	287.44
	Augmentation vitesse Internet	86.23
	Protection Sophos (avril)	931.93
	Réinstallation Office	165.28
CNESST	Avis de cotisation	69.38
FQM	Assurances collectives employés	1 697,78
Desjardins Carte Visa	Fourniture bureau, câble usb	20.69
	Essence (voirie)	157.79
	Druide, antidote Pro	344.93
	Biens périssables	116.89
	Acompte bureau	812.00
	Microsoft Office 365	149.47
	Microsoft Office 365	149.47
Hydro-Québec	Éclairage rue lampadaires	2 644,43
	Éclairage Hôtel de ville	342.10
	Éclairage garage	485.66
	Éclairage de rue (2 mars)	360.43
	Éclairage de rue (31 mars)	398.85
L'Homme et Fils	Matériel enseigne circulation	47.99
	Peinture et rouleau pour bureau	601.40
	Matériel quincaillerie	25.11
Ministère du Revenu	D.A.S. Provinciale	4 601,95
Receveur du Canada	D.A.S, Fédérale	1 485,69
Pétrole Dupont	Huile à chauffage (9 mars)	893.95
	Huile à chauffage (7 avril)	952.19
CARRA	Fonds de pension Élus	583.32
	Total	19 325,30
	Grand Total	66 683,78

Adopté

Rapport d'inspection du mois de mars 2026

Le rapport d'inspection du mois de mars a été déposé.

2026-04-072 Demande de dérogation mineure déposée par 9428-0922 Québec Inc.

Considérant qu'une demande de dérogation par la compagnie 9248-0922 a été déposée ;

Considérant que la demande a pour but de subdiviser son lot afin de construire une résidence ;

Considérant que les deux seront dérogoires tant dans la superficie et que le lot créé sera dérogoire dans sa marge avant ;

Par conséquent, il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur David que le dossier soit remis au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation.

Adopté

2026-04-073 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2026-04 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments. »

Avis de motion est donné par Monsieur Yan Asnong qu'à une séance ultérieure sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2026-04 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments. Il dépose également le projet de règlement.

Adopté

2026-04-074 Comité consultatif d'urbanisme : Nomination des membres.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être renommés à tous les deux ans.

Considérant que le nouveau comité consultatif d'urbanisme sera composé des membres suivants :

- Messieurs Martin Bellefroid, Marc-Antoine Bellefroid, Yan Asnong (substitut)
- Messieurs Réal Gagnon et Marcel Roy ont accepté un nouveau mandat.
- Monsieur Edouard Asnong ne souhaite pas un nouveau mandat.

Par conséquent, il est proposé par Madame Alexandra Thibault, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le nouveau comité et de faire une publicité pour ajouter un nouveau membre en remplacement de Monsieur Edouard Asnong.

Adopté

2026-04-075 Réception de soumission pour le fauchage des abords de routes.

Considérant la réception d'une seule soumission pour le fauchage des abords de routes et qui se décrit comme suit :

- André Paris inc. : 1^{ère} et 2^{ème} coupe : 2 736,41 \$. Coupe supplémentaire taux horaire : 183,96 \$, débroussaillage taux horaire : 229,95 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Monsieur Yan Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de fauchage des abords de route à André Paris inc.

Adopté

2026-04-076 Réception de soumission pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium.

Considérant qu'une demande de soumission par voie d'invitation écrite a été envoyée à trois compagnies différentes pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium.

Considérant que trois soumissions ont été reçues et qui se décrivent comme suit :

- Somavrac Inc. : 0,457 0 \$ du litre, conforme
- Bourget Inc. : 0,486 5 \$ du litre, conforme
- Mon paysage : 0,429 \$ du litre, non conforme.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium à la compagnie Somavrac Inc.

Adopté

2026-04-077 Nouvelle obligation de qualification en arboriculture.

CONSIDÉRANT que le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que « dès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle » ;

CONSIDÉRANT que selon l'UMQ, « comme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience » ;

CONSIDÉRANT que les démarches à faire pour obtenir ledit certificat sont importantes ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Gasser

APPUYÉ PAR Monsieur Marc-Antoine Bellefroid

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture – travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle.

De transmettre la présente résolution aux MRC du Québec et aux municipalités locales du territoire, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM pour appui.

De transmettre la présente résolution à la ministre de l'Emploi, Pascale Déry, à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Geneviève Guilbault.

De transmettre la présente résolution à la députée de notre territoire.

Adopté

2026-04-078 Prix pour l'installation des afficheurs de vitesse.

Il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la soumission de la compagnie Kalitec au montant de 4 720,62 \$ taxes non incluses pour l'installation de deux afficheurs de vitesse.

Adopté

2026-04-079 Dépôt d'une candidature pour un poste de journalier à temps partiel.

Il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Monsieur Antoine Galipeau comme journalier pour la voirie au taux horaire de 25,00 \$. Monsieur Galipeau sera engagé au besoin.

Adopté

2026-04-080 Dossier de la bibliothèque. Signature de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

Attendu qu'en vertu du Code municipal du Québec toute municipalité peut conclure une entente intermunicipale ayant pour objet d'organiser un service en commun ;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge exploite une bibliothèque municipale offrant des services documentaires, éducatifs et culturels ;

Attendu que la Municipalité de Pike River souhaite offrir à ses citoyens un accès aux services de bibliothèque suite à la fermeture de son service de bibliothèque ;

Attendu que les parties désirent optimiser l'utilisation des ressources municipales et favoriser l'accès à la culture ;

Attendu qu'une copie de ladite entente a été remise à chaque membre du conseil, ce qui dispense de lecture ;

Par conséquent, il est proposé par Madame Alexandra Thibault, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les membres du conseil approuvent l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour la fourniture des services de leur bibliothèque ;

Que le maire, Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale, Madame Lucie Riendeau soient et sont par les présentes autorisé à signer ladite entente ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge ;

Adopté

2026-04-081 Journée cycliste du Lac Champlain : Autorisation d'utiliser le réseau routier de la municipalité.

Considérant la demande du comité organisateur du Circuit cycliste du Lac Champlain visant à obtenir l'autorisation d'emprunter le réseau routier municipal dans le cadre de l'événement prévu le 6 juin 2026 ;

Considérant les inquiétudes de la Municipalité quant à la sécurité des cyclistes lors de la traversée de la route 133, requise pour le passage du rang Saint-Joseph au rang des Ducharme ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le comité organisateur du Circuit cycliste du Lac Champlain à emprunter le réseau routier municipal pour la tenue de l'événement, aux conditions et recommandations suivantes :

1. Que les cyclistes soient tenus de respecter en tout temps la signalisation routière en vigueur ainsi que les automobilistes sur l'ensemble du parcours ;
2. Que la Municipalité recommande fortement au comité organisateur de mettre en place des mesures accrues de sécurité lors de la traversée de la route 133, notamment :
 - La présence de signaleurs identifiés afin de faciliter la traversée sécuritaire ;
 - Une signalisation temporaire adéquate annonçant l'événement et la présence de cyclistes ;
 - Toute autre mesure jugée appropriée afin de réduire les risques et assurer la sécurité des participants.
3. Que, dans l'éventualité où l'intervention du Service de sécurité incendie ou les premiers répondants seraient requis en lien avec l'événement, l'ensemble des frais encourus seront facturés au comité organisateur.

Adopté

2026-04-082 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 20 :50 heures.

Adopté

Justin Raymond, maire suppléant

Lucie Riendeau, d.g.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 13 avril 2026.

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Justin Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Justin Raymond, maire suppléant